



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 27 mars 2025 et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de

Madame Evelyne DUGARDIN qui donne procuration à Madame Paulette DUQUENOY
Madame Géraldine MUSZYNSKI qui donne procuration à Monsieur Patrick HERLANT
Monsieur David MINNE qui donne procuration à Monsieur Grégory HAGE
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Le nombre de présents est de 22, le nombre de votants 27 dont 5 procurations

Madame Malika BENGRIBA est nommée Secrétaire de Séance.

Madame le Maire indique que les dossiers ont particulièrement été examinés selon les points suivants :

- Organisation d'évènements au sein de la commune
- Participation à la vie communale
- Nombre de licenciés pour les associations sportives et/ou nombre d'adhérents
- Besoins de fonctionnement (réserves financières, le budget prévisionnel de l'exercice en cours et le bilan d'activité de l'exercice précédent et autofinancement)

Il est précisé que sont accordés des bonus dans les cas suivants :

- la remise du dossier complet dans les délais
- la représentation de la commune en extérieur
- le niveau de compétition : Départemental/régional ; National ; International

De plus est à noter que l'absence d'Assemblée Générale avec établissement d'un Bilan financier et moral est sanctionnée.

Cette année, lors de l'étude de certains dossiers, il a été constaté que certaines informations manquantes ont été demandées aux associations concernées par courrier. Un avis favorable aux demandes de subventions a donc été émis sous réserve que ces informations complémentaires



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2025

soient remises. En outre, la demande pour une subvention exceptionnelle doit être motivée soit par un événement ou une manifestation particulière, soit par un investissement particulier.

Ainsi, le tableau annexé reprend :

- Les associations pour lesquelles le dossier a été réputé complet et pour lesquelles le versement du complément de subvention peut être opéré sans réserve.
- Les associations ayant à fournir des informations complémentaires pour lesquelles un avis favorable de principe a été donné mais assujetti à la fourniture desdites informations (subventions griséées).
- Il est proposé aux membres du Conseil Municipal, d'arrêter les montants suivants :

ASSOCIATIONS	MONTANT 2024	SUBVENTIONS SOLICITEES 2025	DECISIONS SUBVENTION 2025	DECISION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
Associations sportives :				
AAE EVIN-MALMAISON SECTION FOOTBALL	10 395	12 000	11 435	
AAEE BASKET	3 330	4 500	3 500	
AMICALE DES BOULISTES EVINOIS	375	3 000	500	
GYM'EVINOISE	315	400	500	
JUDO CLUB EVIN- MALMAISON	5 750	10 000	6 900	
LA BOULE NOIRE	200 + 100 euros subv. except.	500	500	
LES AMIS DU MARAIS	3 410	3 500	3 585	
MUAY THAÏ GYM EVINOIS	1 560	3 500	1 875	720 € (potences)



REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EVIN-MALMAISON

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EVIN-MALMAISON

Liberté - Egalité - Fraternité

Délibération n°

8

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 AVRIL 2025**

TENNIS CLUB EVINOIS	3 905	4 500	4 495	1 200 (volets)
Associations non sportives :				
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	370	800	500	
APE LES P'TITS LOUPS DE BLUM	240	300	500	
APE MERESSE	305	500	500	
CLUB DE L'AMITIE	280	280	500	
COMITE DES ACPG CATM TOE ET VEUVES D'EVIN-MALMAISON	935	850	1 125	
COMITE DES FETES CITE CORNUAULT	840	1000	925	
DDEN	80 + 150 euros subv. except.	200	80	150
EVIN'SION FANTAISIE (ex CAHC en Folie)	X	400	300	
GARDES D'HONNEUR DE LORETTE	305	325	500	
LA LYRE EVINOISE + ECOLE DE MUSIQUE	5190 + 1500 euros subv. except.	7000 + 1500 euros subv. except.	5 970	1 500 (instruments) et 800 (tenues)
LES BELLES D'EVIN	1115	1500	1 175	
QUARTIER LIBRE	300	350	500	
ACED METALLIA	X		150	

Hôtel de Ville - Rue Basly - 62141 - Evin-Malmaison

▫ 03.21.77.84.99 ▫ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL08_20250



VILLE D'EVIN-MALMAISON
Liberté - Egalité - Fraternité

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EVIN-MALMAISON

Liberté - Egalité - Fraternité

Délibération n°

8

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 AVRIL 2025**

ECOLE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS	X	90	90	
COOPERATIVE BLUM	850		850	650 (projets)
COOPERATIVE DOLTO	850		850	650 (projets)
COOPERATIVE MERESSE	850		850	1 565 (classe mer)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les subventions aux associations dans les conditions susmentionnées.

Décision du Conseil Municipal : Voté à l'unanimité (Ne prennent pas part au vote les élus membre du bureau des associations) :

- Monsieur Grégory HAGE pour l'association des belles d'EVIN
- Monsieur Philippe DORNE pour le Comité des ACPG CATM TOE et Veuves D'EVIN-MALMAISON
- Madame Mariane VETU pour l'APE Méresse

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre, les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,

Valérie PETIT



Hôtel de Ville - Rue Basly - 62141 - Evin-Malmaison

□ 03.21.77.84.99 □ 03.21.77.89.37

REÇU EN PREFECTURE

le 04/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216203216-20250402-DEL08_20250